

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

### Sainte-Agathe-des-Monts

124, rue Saint-Vincent  
Sainte-Agathe-des-Monts  
Qc J8C 2B1  
T. 819 326.3400  
F. 819 326.8839

### Saint-Jérôme

3-4-255, rue De Martigny O.  
Saint-Jérôme  
Qc J7Y 2G4  
T. 450 432.8625  
F. 450 432.8868

### Mont-Tremblant

969, rue de Saint-Jovite  
bur. 201, Mont-Tremblant  
Qc J8E 3J8  
T. 819 425.8691  
F. 819 425.9266

### Sainte-Adèle

916, boul. de Sainte-Adèle  
bur. 112, Sainte-Adèle  
Qc J8B 2N2  
T. 450 229.2987  
F. 450 229.7749

### Lachute

408A, rue Principale  
Lachute  
Qc J8H 1Y2  
T. 450 562.3775  
F. 450 562.1757

### Blainville

905, boul. Michèle-Bohec  
bur. 100, Blainville  
Qc J7C 5J6  
T. 450 971.1550  
F. 450 971.4646

### Rivière-Rouge

709, rue de l'Annonciation Nord  
Rivière-Rouge  
Qc J0T 1T0  
T. 819 275.1666  
F. 819 275.1113

Aux membres du conseil d'administration du  
Collège d'enseignement général et professionnel (Cégep) de Saint-Jérôme

Nous avons effectué l'audit du rapport financier annuel ci-joint du CÉGEP DE SAINT-JÉRÔME qui comprend l'état de la situation financière au 30 juin 2015 et les états des résultats, de l'évolution du solde de fonds, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, des annexes 1 à 6 ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour le rapport financier annuel

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle du rapport financier annuel conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que le contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport financier annuel exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le rapport financier annuel, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier annuel ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans le rapport financier annuel. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et, notamment, de son évaluation des risques que le rapport financier annuel comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle du rapport financier afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du rapport financier annuel.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion**

À notre avis, le rapport financier annuel donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CÉGEP DE SAINT-JÉRÔME au 30 juin 2015 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### **Autres points**

Le rapport financier annuel du Cégep de Saint-Jérôme pour l'exercice terminé le 30 juin 2014 a été audité par un autre auditeur qui a exprimé sur le rapport une opinion non modifiée en date du 25 novembre 2014.

*Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.*<sup>1</sup>

Comptables professionnels agréés

Mont-Tremblant  
le 30 novembre 2015

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A109731

